

199^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Délégation de pouvoir à la direction générale :

La direction du Cégep régional de Lanaudière a été saisie récemment d'une situation problématique, soit une infiltration d'eau occasionnant des problèmes d'humidité au sous-sol du collège constituant de Joliette. Conséquemment, une analyse a été réalisée et des travaux sont requis pour corriger la situation.

La direction des ressources matérielles travaille actuellement sur le devis d'appel d'offres public qui devrait être publié sur SEAO du 30 juin au 15 juillet 2015. L'ouverture des soumissions est prévue le 16 juillet 2015.

Considérant que plusieurs membres du comité exécutif seront en vacances à cette période et pour éviter tout retard dans l'échéancier des travaux, il est souhaité que le comité exécutif délègue exceptionnellement à la direction générale la responsabilité d'octroyer ce contrat.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la nécessité de procéder rapidement à des travaux afin de résoudre une problématique liée à une infiltration d'eau au sous-sol du collège constituant de Joliette;

Attendu qu'un appel d'offres public est actuellement en élaboration et qu'il devrait être publié sur SEAO du 30 juin au 15 juillet 2015;

Attendu l'ouverture des soumissions prévue le 16 juillet 2015;

Attendu la difficulté à tenir une assemblée du comité exécutif à la mi-juillet puisque plusieurs membres seront en vacances à cette période;

Attendu que le contrat sera octroyé au plus bas soumissionnaire conforme;

CERL-150619-01

« Il est résolu de déléguer à la direction générale, de façon exceptionnelle, la responsabilité d'octroyer le contrat pour des travaux d'imperméabilisation du mur de fondation et autres travaux connexes au bloc « A » du sous-sol du collège constituant de Joliette. »

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames	Dominique Cournoyer	Messieurs	Marcel Côté
	Chantal Fournier		Louis Gendron
	Francine Ranger		Michel Rouleau
	Diane Raymond		Guy J. Vandandaigue

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée